



***Ouverture au public d'un circuit de  
découverte sur le domaine de Certes***

Communes : Audenge et Lanton (33)

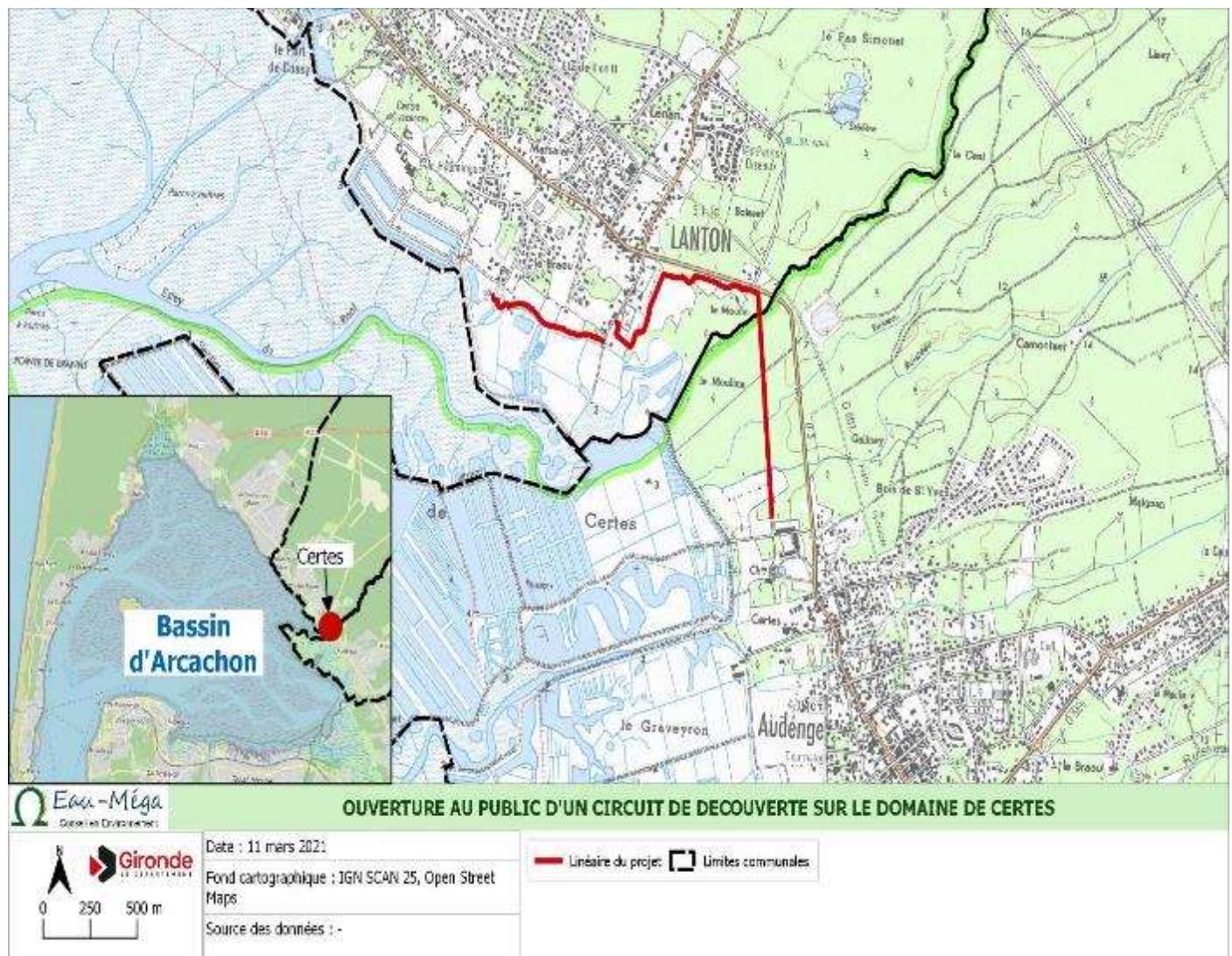
Maître d’Ouvrage : Département de la Gironde

## **Présentation résumée du Projet**



## I. Contexte Général, Objectifs, Concertation et Méthodologie

Le domaine de Certes et Graveyron (Cf Carte ci-dessous), propriété de 530 hectares du Conservatoire du Littoral (CdL) Acquisition de Certes en 1984 et de Graveyron en 1998 - et Espace Naturel Sensible (ENS) géré par le Département de la Gironde, joue un rôle majeur dans la protection du patrimoine naturel et culturel girondin. La qualité paysagère des milieux naturels qui le composent et sa proximité avec le bassin d'Arcachon donne à ce domaine un attrait touristique certain. Ce site concourt alors à rétablir un équilibre écologique menacé, à préserver un patrimoine et à sensibiliser le public à ces valeurs.



## Domaine de Certes et Graveyron



Les activités socio-économiques sur le domaine sont les suivantes :

- L'élevage avec la présence d'un éleveur ovin et bovin
  - La chasse à la tonne avec 6 installations
  - Le tourisme avec les visites libres ou guidées sur les sentiers
  - Le SIBA pour la démoustication
  - L'apiculture avec la présence d'un apiculteur exploitant quelques ruches

Le CdL et le Département de la Gironde sont liés par une convention de gestion, fixant notamment les missions du gestionnaire tel que suit :

- Suivi et coordination de la gestion;
  - Participation à l'élaboration des programmes d'aménagement et à leur réalisation;

- Animation et services d'accueil au public;
- Gardiennage et surveillance, suivi scientifique du patrimoine naturel;
- Entretien des milieux naturels et des équipements.

Une boucle piétonne permet actuellement de parcourir la périphérie de l'ensemble du domaine de Certes. Sur la commune de Lanton, la fin de ce cheminement amène les piétons à traverser la RD 3 et à emprunter une partie de la piste cyclable du tour du bassin d'Arcachon. Cette situation n'est aujourd'hui plus satisfaisante en termes de sécurité (conflit d'usage cyclistes-piétons, traversées de routes dangereuses) et d'intérêt du parcours.

**Afin d'y remédier, le Département de la Gironde, Maître d'Ouvrage, souhaite modifier le parcours en passant par l'allée de Boissière pour rejoindre le parking du domaine de Certes. En outre, cette action s'intègre dans le plan de gestion du site.**

Au vu de ce constat, cette opération est tout d'abord le fruit d'une forte volonté locale (notamment les sollicitations et rencontres des 2 Communes d'Audenge et de Lanton).

Le Département de la Gironde a délibéré sur ce projet lors de la Commission Permanente du 17 mai 2018. Cette décision publique s'appuyait sur le contexte rappelé ci-dessus et a permis d'affecter une enveloppe budgétaire (Etudes et Travaux) de 1.040.000 €.

En outre, la gouvernance du site est assurée par un Comité de Gestion (décisionnaire entre Département, Gestionnaire, et Conservatoire du Littoral, Propriétaire) et un Comité Local (Département, Conservatoire du Littoral, Institutions locales, Usagers, Occupants, Associations, ...) permet d'aborder le bilan et les perspectives de gestion et d'ouverture au public, liés au site. Ainsi, ce projet d'ouverture au public d'un circuit de découverte sur le domaine de Certes a été présenté lors de Comités de Gestion et Locaux, ce qui a permis de préciser les attentes et la conception du projet.

Préalablement, une étude programmatique a été menée en 2017 afin de recueillir et de répondre au mieux aux besoins des acteurs locaux. Cette prestation s'est déroulée en 3 Phases et les décisions ont été validées au sein d'un Comité de Pilotage :

- ▶ **Phase 1** : Analyse et état des lieux de la situation actuelle, recueil de données, concertation des acteurs, diagnostic technique.
- ▶ **Phase 2** : Propositions techniques de mise en œuvre de scénarii (3 maximum) d'aménagements pour cette ouverture au public, dans le respect des objectifs environnementaux.
- ▶ **Phase 3** : Etude détaillée, dimensionnement, chiffrage des aménagements et interventions pour le scénario retenu

Enfin, une attention particulière a été portée pour l'accessibilité pour tous avec le choix d'aménagements spécifiques (pour Personnes à Mobilité Réduite - PMR) selon les préconisations formulées suite à la concertation d'associations en 2018 et 2019 (Adapei33, GIHP Aquitaine, IRSA, Handi Cap Nouvelle Aquitaine, APF France Handicap) sous couvert de Gironde Tourisme / Pôle Qualité et Labellisation de l'offre.

Cette Enquête Publique vient alors clore ce processus d'information / concertation en présentant au public les différents éléments relatifs à ce projet afin de recueillir leurs observations.

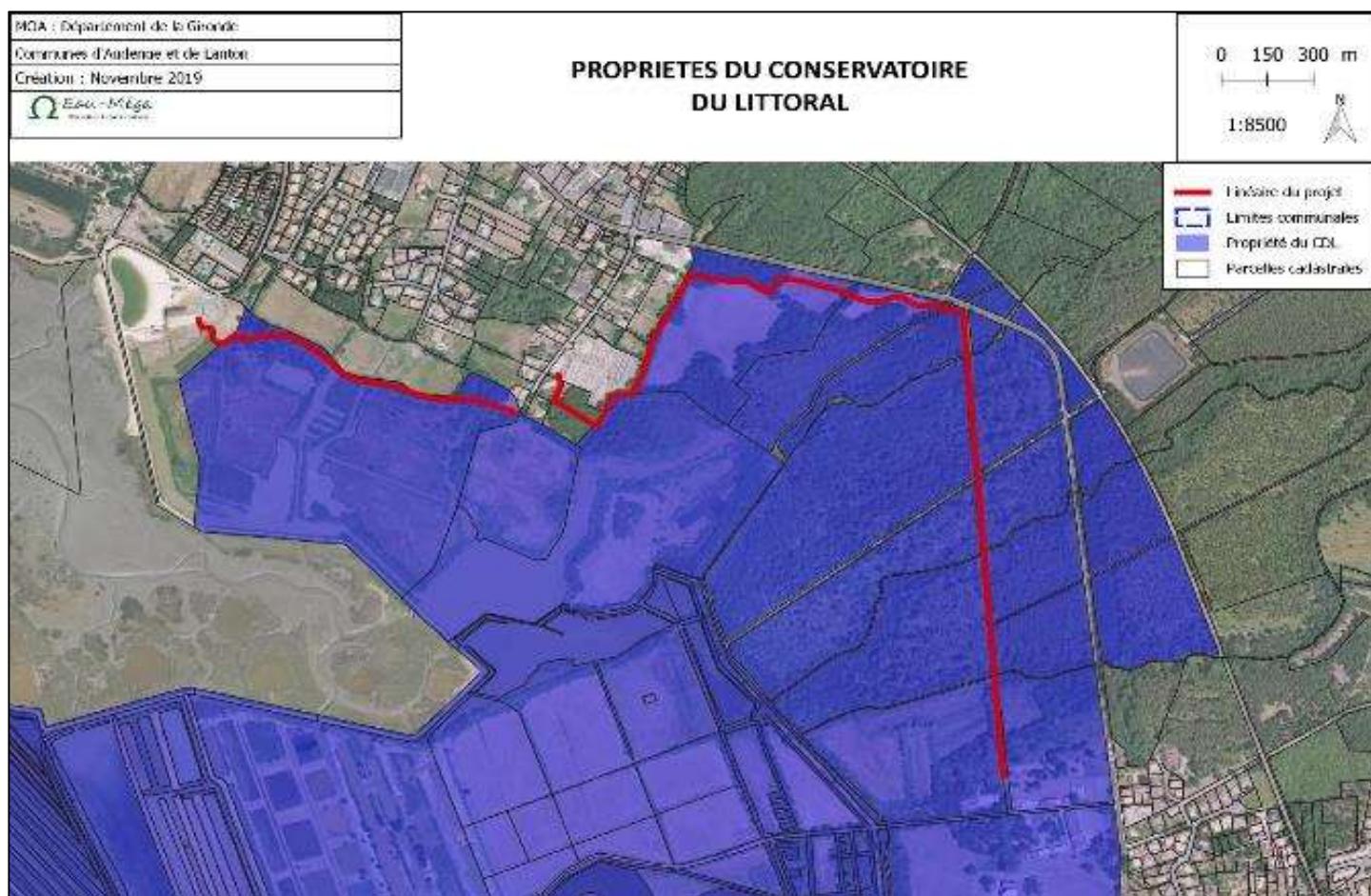
En outre, les Personnes Publiques Associées (PPA) ne sont pas consultées dans le cadre de cette procédure car les administrations concernées ont été interrogées lors de l'instruction du Permis d'Aménager (PA). En effet, ce projet est compatible avec les documents d'urbanisme et la consultation du public lors de cette Enquête Publique se fait alors sur

la base du Permis d'Aménager, accompagné de l'Etude d'Impact + Notice d'incidence Natura 2000 et les différents avis : SIBA, DRAC, CDNPS et MRAE.

En conclusion, sur la base de l'étude programmatique réalisée par SOCAMA Ingénierie en 2017, le Département souhaite réaliser les travaux d'ouverture au public de ce secteur basés sur les objectifs hiérarchisés de la façon suivante :

- Maintenir les fonctionnalités des zones de quiétudes du domaine de Certes, élément majeur dans la protection de la biodiversité à l'échelle du Bassin d'Arcachon, notamment pour l'accueil de l'avifaune.
- Minimiser l'impact de l'ouverture au public sur les activités agricoles pratiquées dans ce secteur (élevage bovin et/ou ovin, fauche)
- Créer un aménagement qui facilite la circulation du public, garantit sa sécurité et conserve un intérêt paysager, compatibles avec les 2 objectifs précédents.
- Restaurer le cheminement déjà existant entre le parking la baignade de Lanton et la rue de l'église.

Les cartes ci-dessous montrent le tracé du projet avec les différents secteurs d'aménagement.



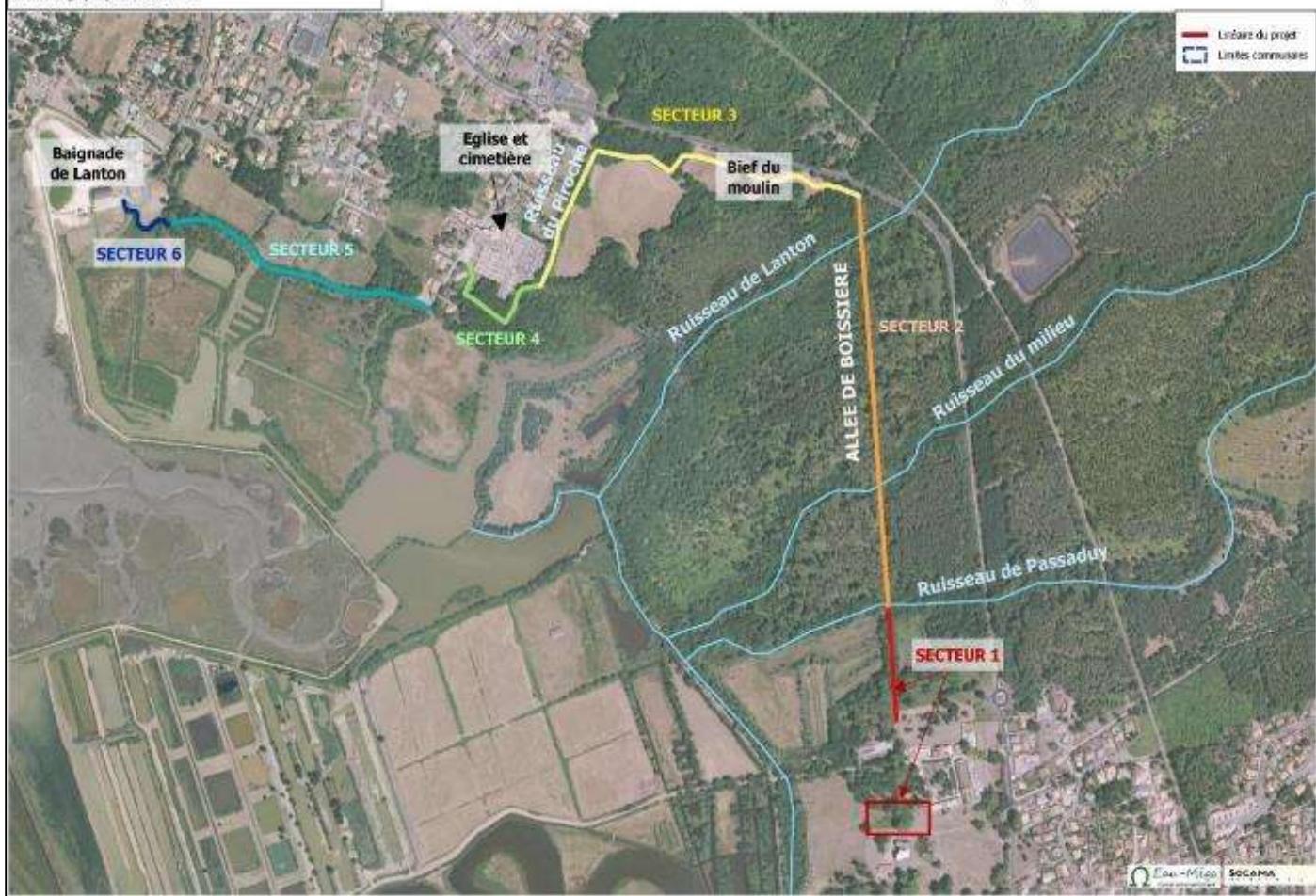
### REPARTITION DES SECTEURS

0 50 100 m

Source des données :

N 1:6000

BD CARTANNE  
 BD SOCARA  
 BD THIPIRE 50 cm



Le tableau suivant liste, de manière synthétique, les aménagements par secteur. Les détails sont donnés dans les différents documents liés au projet (Permis d'Aménager, Etude d'impacts)

<u>Secteurs</u>	<u>Type</u>	<u>Revêtement sol</u>	<u>Linéaire (mètres)</u>	<u>Mobilier</u>	<u>Clôtures/Écrans végétaux</u>
<u>Secteur 1</u>	<u>Reprise allée de la Boissière</u>	<u>Naturel + Passerelles</u>	<u>220</u>	-	<u>Clôture ursus, ganivelle</u>
<u>Secteur 2</u>	<u>Reprise allée de la Boissière</u>	<u>Naturel + Passerelles</u>	<u>750</u>	-	-
<u>Secteur 3A</u>	<u>Création platelage sur prairies</u>	<u>Passerelle bois/métal pour engins agricoles, pompiers et piétons sur</u>	<u>45</u>	<u>Bancs, assise-debout</u>	<u>Ursus, écran végétal côté route</u>
		<u>Platelage bois traversant les prairies</u>	<u>310</u>		
		<u>Dalle béton 15m<sup>2</sup></u>	<u>5</u>		
<u>Secteur 3B</u>		<u>Platelage bois, passerelle agricole</u>	<u>500</u>	<u>Brises-vue</u>	<u>Clôtures ursus</u>
<u>Secteur 4</u>		<u>Platelage bois.</u>	<u>260</u>	<u>Tunnel bois + brise-vue</u>	-
<u>Secteur 5</u>	<u>Reprise chemin existant</u>	<u>Reprise du chemin en terre/pierre</u>	<u>580</u>	-	-
<u>Secteur 6</u>	<u>Création platelage</u>	<u>Platelage bois</u>	<u>130</u>	-	<u>Écran végétal</u>
<b>TOTAL PROJET</b>			<b>2800</b>		

## II. Présentation des aménagements par secteur

(Voir localisation des secteurs, page 5, carte intitulée « répartition des secteurs »)

### II-1 Secteur 1

Il se compose de deux parties distinctes. Les aménagements prévus sur ce secteur consistent à la mise en œuvre des éléments suivants (cf. cartes de situation des aménagements et visuels ci-dessous) :

- Cheminement sur sol naturel sans apport de matériaux extérieurs au site,
- Poses de portails
- Pose de clôture « ursus » et de ganivelle



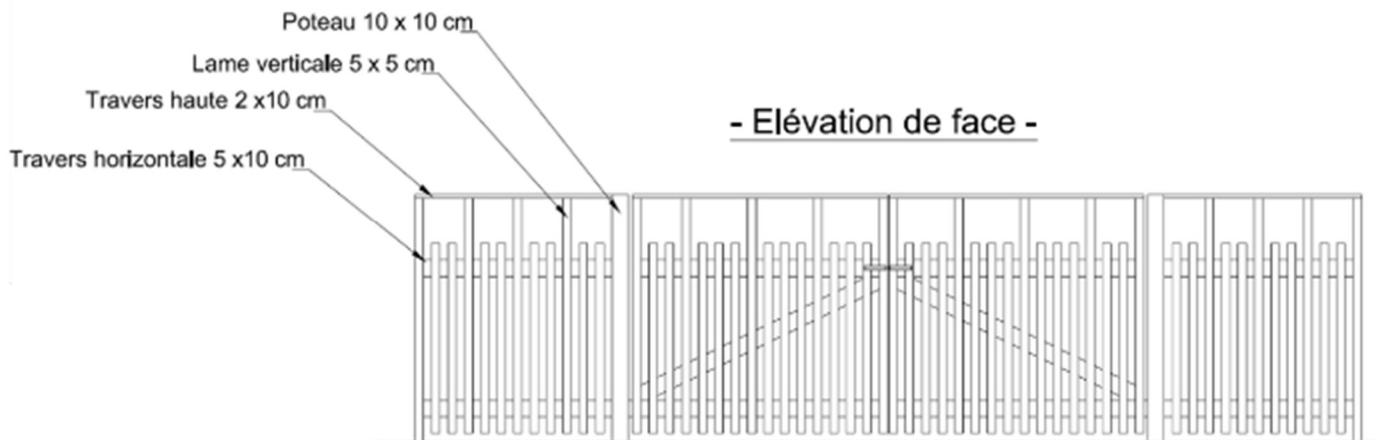
— Clôture ursus 1.20 m

— Clôture ursus 1.50 m

— Ganivelle

— Portails bois à poser

— Chemin à créer en conservant le terrain naturel



- Schéma des portails opaques de la charte paysagère



- Clôture de type Ganivelle



- Clôture grillagée de type « ursus »



— — — Clôture ursus 1.20 m

## II-2 Secteur 2

Il concerne l'ensemble de l'allée de Boissière à partir du Ruisseau du Passaduy. Les aménagements prévus sur ce secteur consistent à la mise en œuvre des éléments suivants (cf. cartes de situation des aménagements et visuels ci-dessous) :

- Restauration de 2 passerelles, l'une sur le ruisseau du Passaduy, l'autre sur le ruisseau de Lanton
- Poses de portails
- Pose de clôture « ursus » et de ganivelle



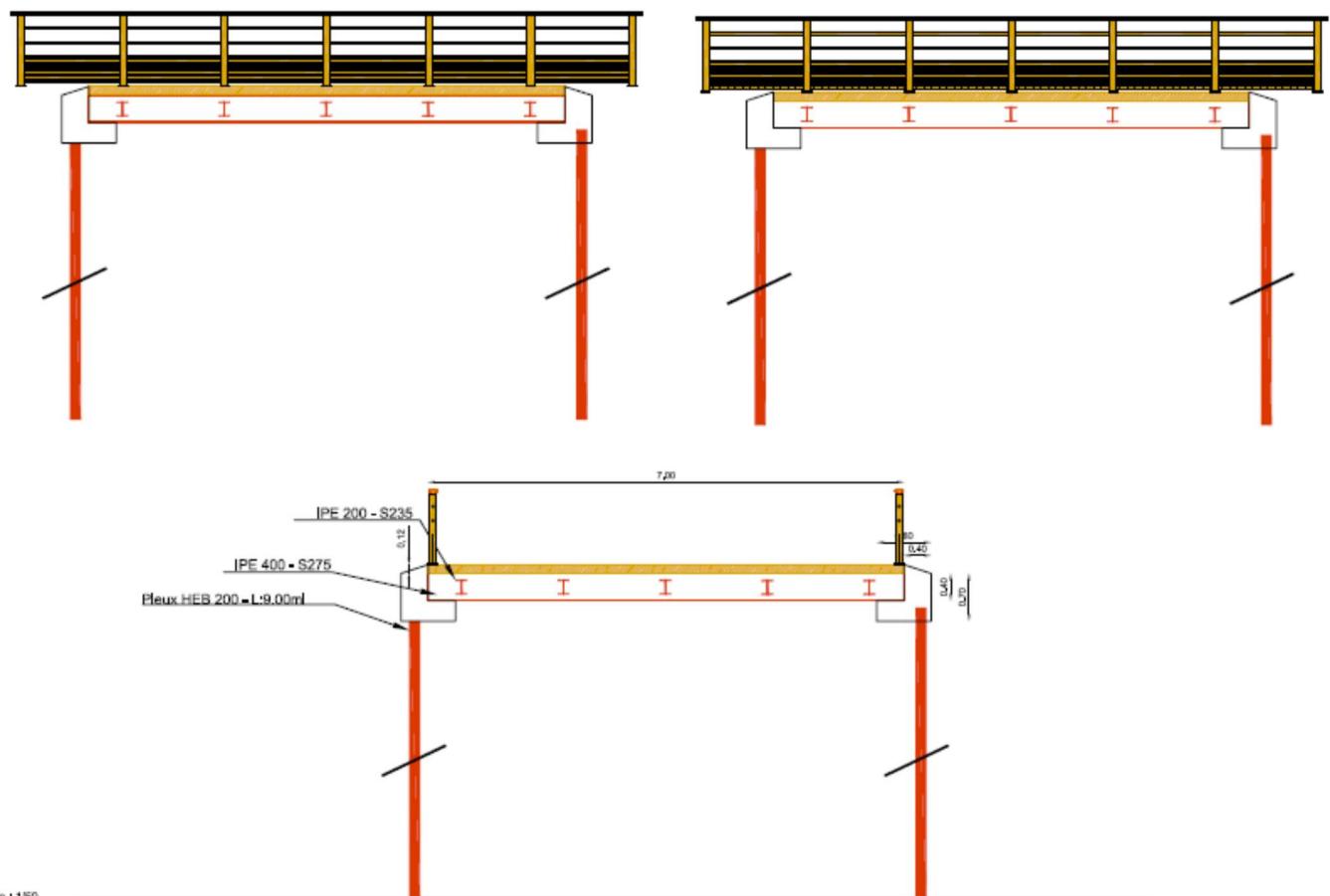
 Pont bâts métal à reprendre sur base existante

 Ganivelle

■ Passerelle 1 ■

■ Façade Avsl ■

■ Façade Amont ■

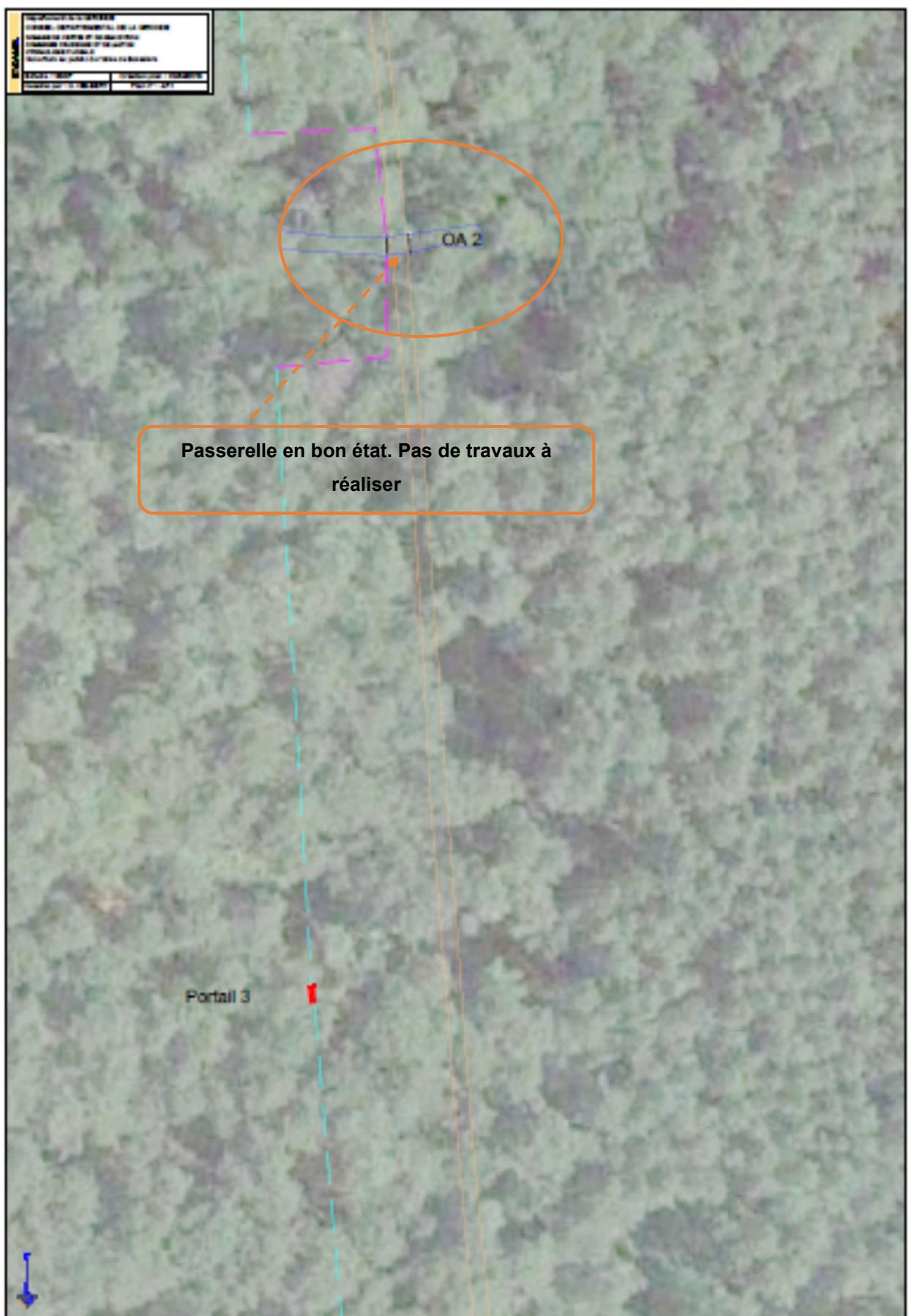


Echelle : 1/50

Pont (passerelle) Bois/métal



- Clôture de type Ganivelle

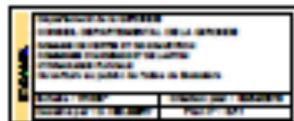


Clôture ursus 1.50 m  
Ganlvelle  
Portails bols à poser



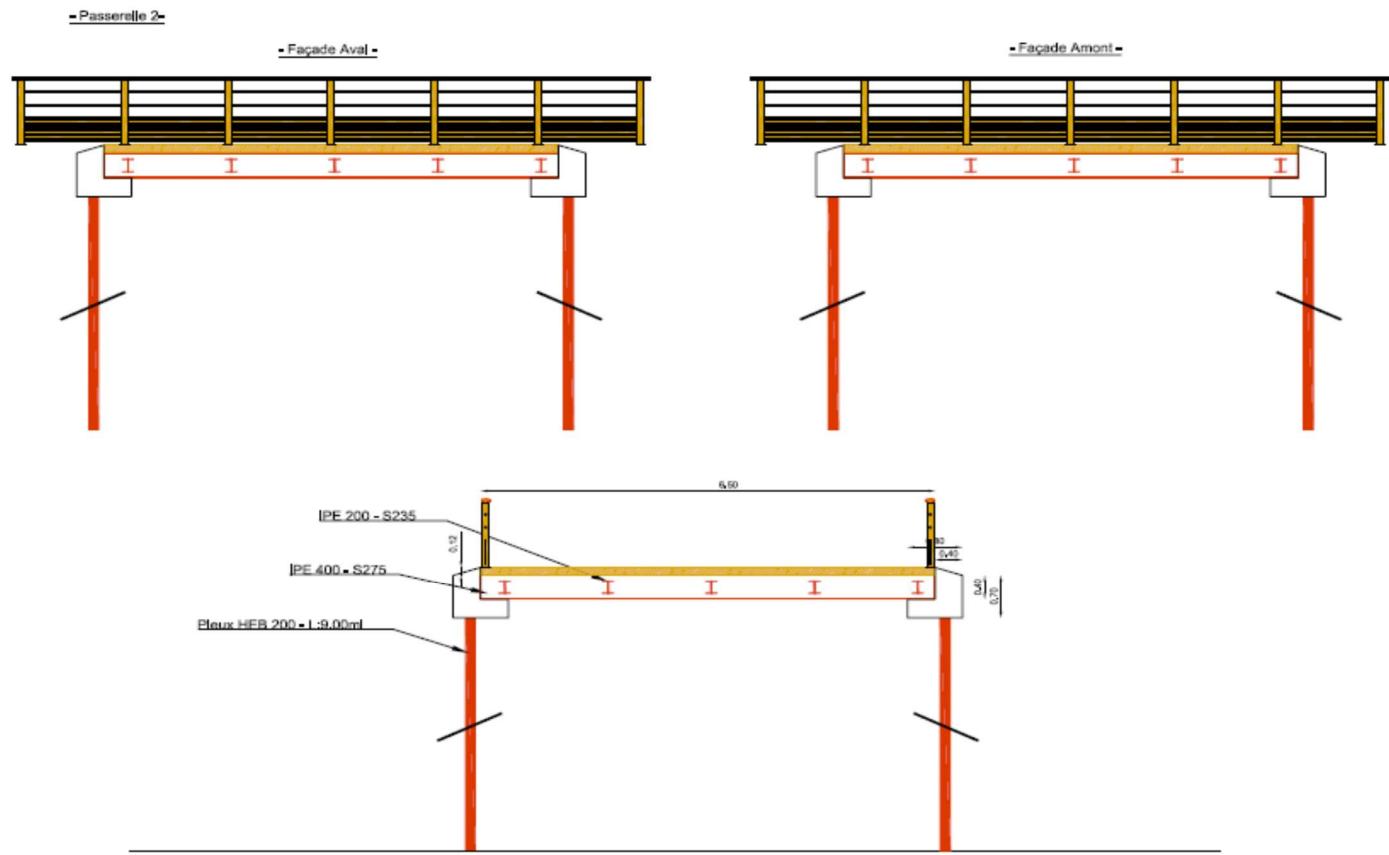
— Clôture ursus 1,50 m

— Portails ivois à poser



Pont bois métal à reprendre sur base exlstante

Clôture ursus 1.50 m



### *Pont (passerelle) Bois/métal*

## II-3 Secteur 3

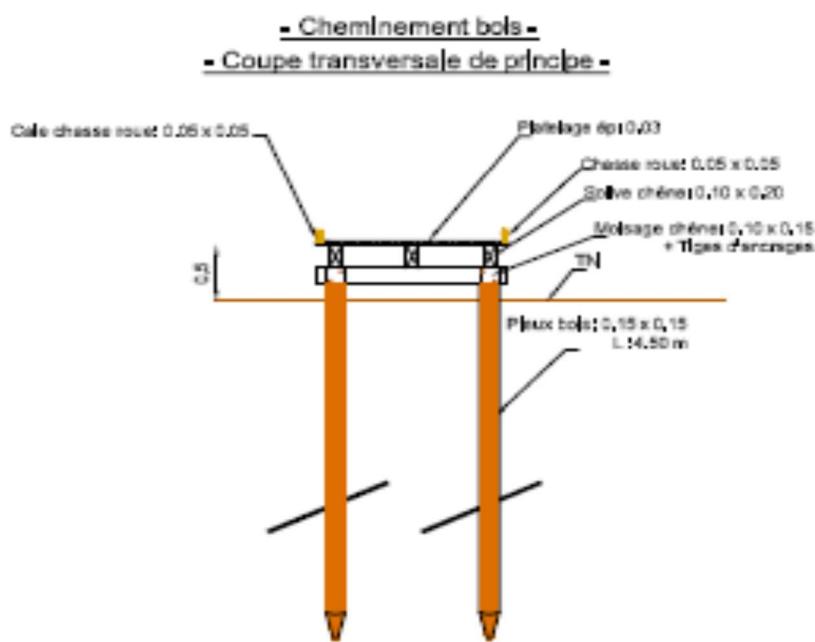
Il concerne l'ensemble des prairies situées entre l'allée de Boissière et le cimetière de la commune de Lanton. Les aménagements prévus sur ce secteur consistent à la mise en œuvre des éléments suivants (cf. cartes de situation des aménagements et visuels ci-dessous) :

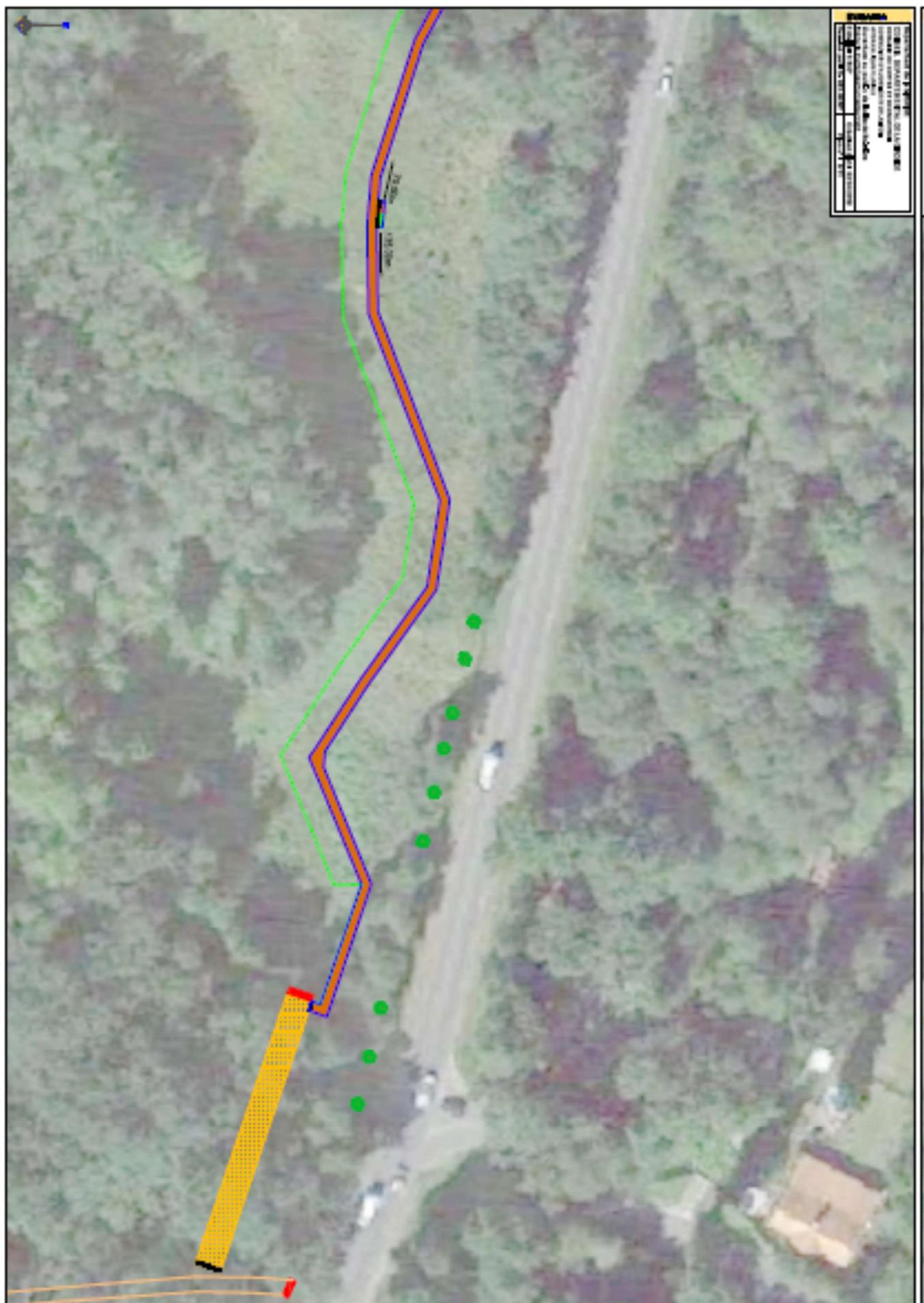
- Création d'une passerelle bois/métal
  - Création d'un cheminement en platelage bois réservé aux piétons équipé de bancs positions haute et basse
  - Pose de clôture « ursus »
  - Création d'un passage agricole





*Exemple de plateau bois avec chasse-roue implanté en prairie*





Passerelle Platelage bois plétons Clôture ursus 1.20 m



Platelage bois plétons    Clôture ursus 1.20 m    Passage engin agricole  
Portails bois à poser



Platelage bois pletons ——— Clôture ursus 1.20 m

## II-4 Secteur 4

Il concerne l'ensemble du linéaire situé en bordure du cimetière de la commune de Lanton, entre la fin des prairies et la rue de l'église. Les aménagements prévus sur ce secteur consistent à la mise en œuvre des éléments suivants (cf. cartes de situation des aménagements et visuels ci-dessous) :

- Poursuite du cheminement en platelage bois réservé aux piétons équipé de brise vue et tunnel bois

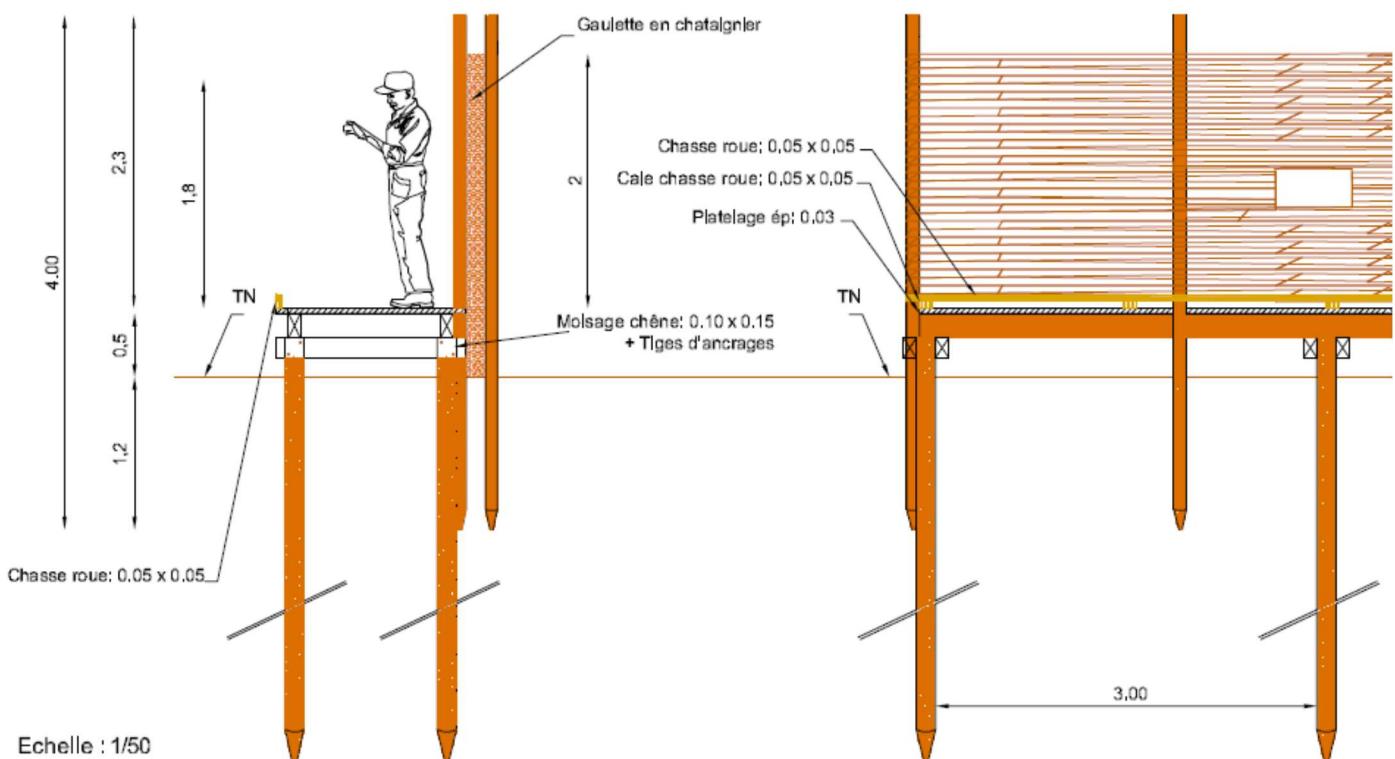


■ Platelage bois piétons    - - - Clôture ursus 1.20 m



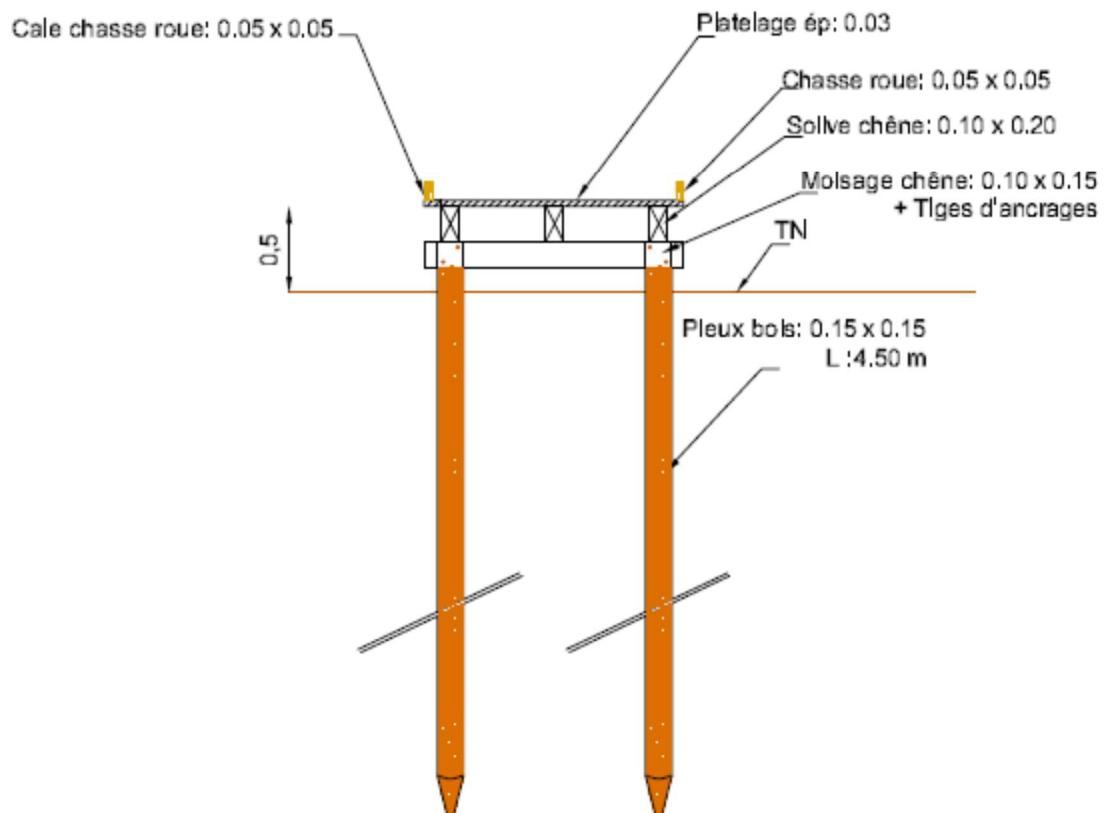
Platelage bols plétons  Plateforme en calcaire 

## Brise vue

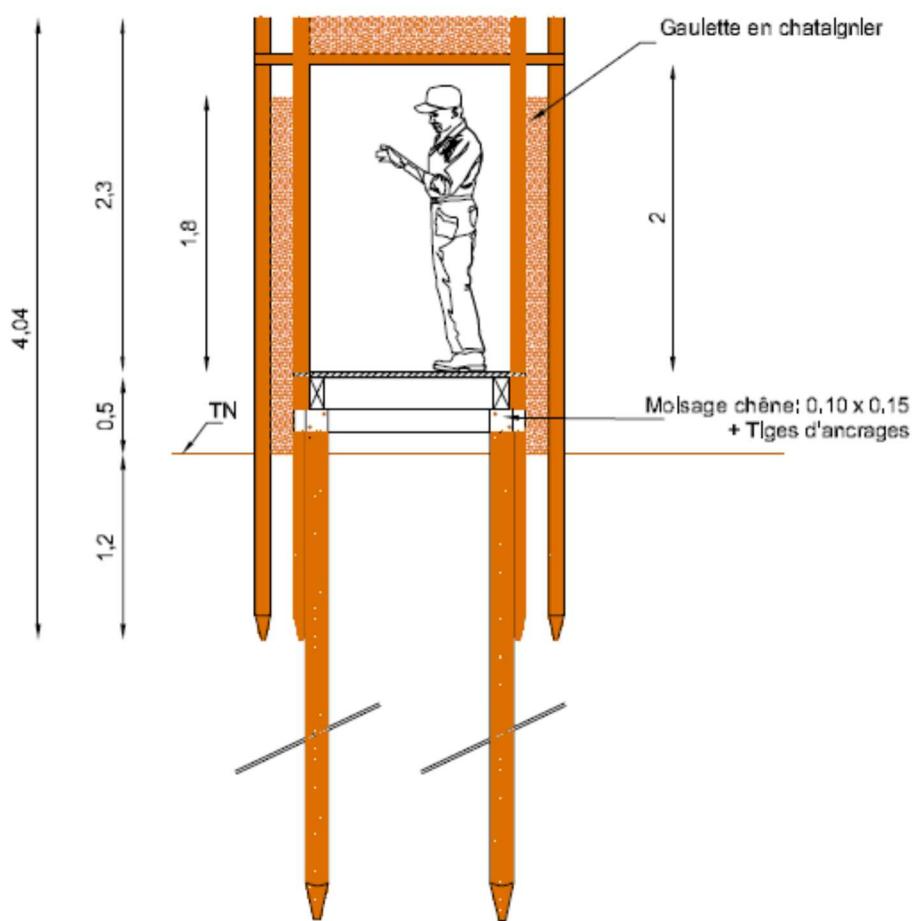


### - ChemInement bols -

#### ▪ Coupe transversale de principe ▪



**- Tunnel type Gat Mort -**



## II-5 Secteur 5

Il concerne l'ensemble du chemin en terre qui relie la rue de l'église au début de la prairie (espace enherbé) situé avant le stationnement de la baignade de Lanton. Les aménagements prévus sur ce secteur consistent à la mise en œuvre du renforcement d'une partie du chemin (cf. cartes de situation ci-dessous) :

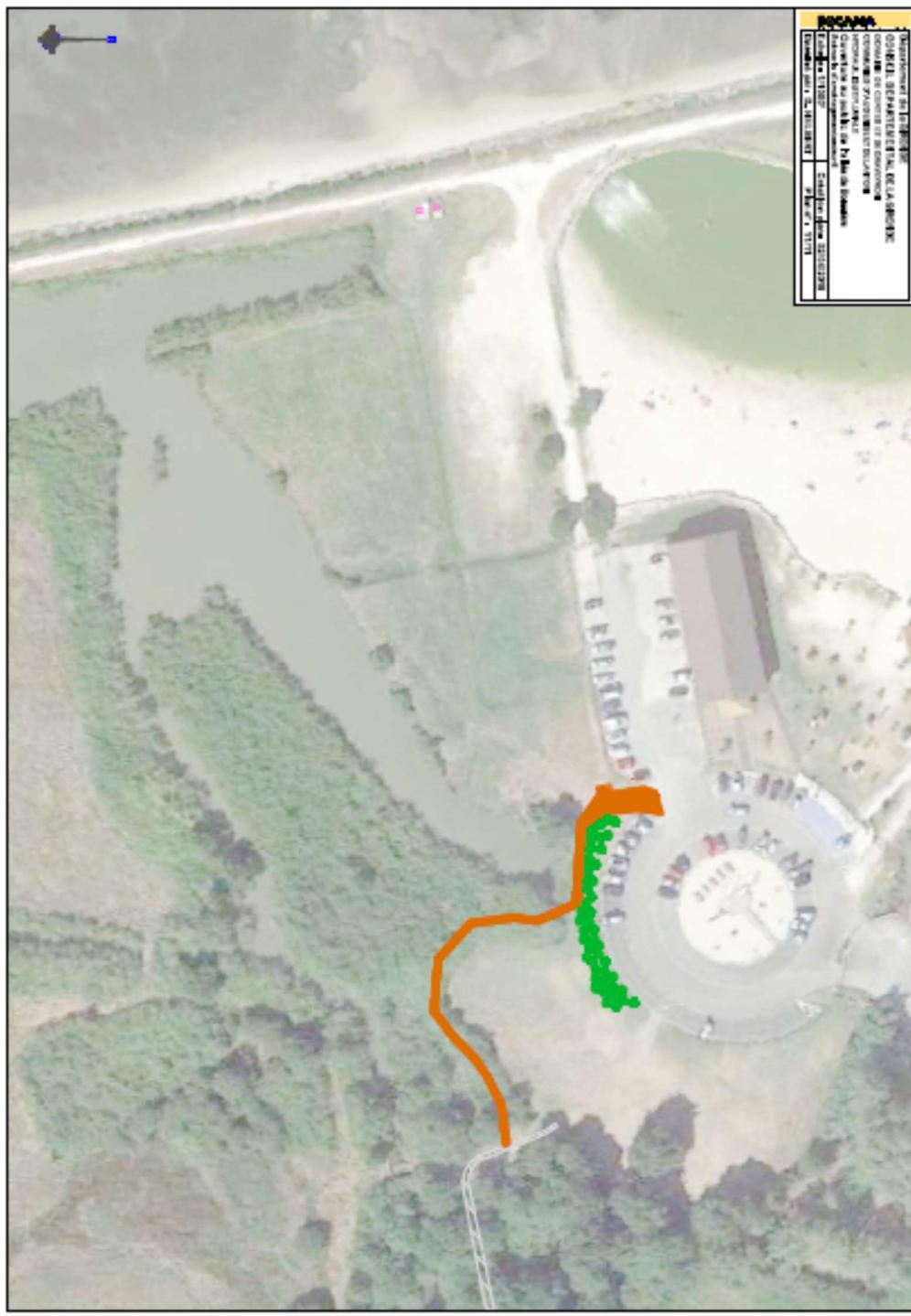


■ Chemin à renforcer (mélange terre pierre)

## II-6 Secteur 6

Il concerne la zone d'entrée du site située à proximité de la baignade de Lanton. Les aménagements prévus sur ce secteur consistent à la mise en œuvre des éléments suivants (cf. cartes de situation des aménagements et visuels ci-dessous) :

- Aménagement d'une plateforme bois au niveau du stationnement de la baignade de Lanton : hauteur du platelage : 15 à 20 cm maximum par rapport au terrain naturel.
- Aménagement d'un cheminement en platelage bois réservé aux piétons pour relier le chemin en terre présent sur le secteur 5.



■ Platelage bois piétons • Arbres à planter



Platelage bois réservé aux piétons se terminant par une plateforme bois

**- Cheminement bols -**  
**- Coupe transversale de principe -**

